

2023

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES

Tome 5

Bilan social de l'Etat



POST TENEBRAS LUX

RAPPORT SUR LES COMPTES INDIVIDUELS

Le rapport sur les comptes 2023 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes, contient le bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, les prêts et participation, les fonds et libéralités, les obligations vertes ainsi que les obligations sociales. Les informations budgétaires publiées dans ce tome ne font pas partie du périmètre de révision de l'auditeur indépendant.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états d'investissement approuvé par le Grand Conseil. financiers [REEF - D 1 05 15]) et le rapport de l'organe de révision.

Sommaire

Avant-propos	5
L'essentiel en quelques chiffres	6
Chapitre 1 - Emplois (postes)	7
Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices	10
2.1. Effectifs	10
2.2. Pyramide des âges	11
2.3. Ancienneté	13
2.4. Effectifs par nationalité et par lieu de résidence	14
2.5. Flux de personnel	14
2.5.1 Entrées	15
2.5.2 Sorties	15
2.5.3 Promotion de l'égalité entre femmes et hommes	16
2.6. Taux d'absence	17
2.6.1 Accidents	17
Chapitre 3 - Rémunération	18
3.1. Grille salariale	18
3.2. Salaires, indemnités et primes	19
Chapitre 4 - Conditions d'emploi	20
4.1. Travail à temps partiel	20
4.2. Horaires, vacances et congés	21
4.3. Prévoyance professionnelle	21
4.4. Télétravail	21
4.5. Mobilité respectueuse de l'environnement	21
Chapitre 5 - Formation	22
5.1. Formation initiale	22
5.2. Formation continue	22
Chapitre 6 - Gestion des compétences	22
Chapitre 7 - Relations professionnelles	23
7.1. Relations avec les organisations représentatives du personnel	23
7.2. Groupe de confiance	23
Annexes	27
Liste des tableaux et graphiques	39
Liste des abréviations	41

Avant-propos

Comme les précédents, le bilan social 2023 de l'Etat de Genève décrit les ressources humaines des départements de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire (PJ) et du secrétariat général du Grand Conseil, soit ce qu'on appelle communément le Petit Etat.

En 2023, on peut relever la diminution du taux d'absence. Celui-ci est repassé en dessous de 7% par rapport à l'année précédente pour se fixer à 6,4%. Ce recul s'inscrit dans l'essoufflement de la pandémie. Autre avancée : la présence des femmes dans les fonctions d'encadrement supérieur continue de se renforcer. Après avoir dépassé la barre des 40%, elles se rapprochent du nouvel objectif de 45%.

L'année 2023 a également été marquée par les élections cantonales. Suite au changement de législature, l'organisation et la structure de l'administration ont été modifiées au 1^{er} juin 2023. Dans le cadre de cette réorganisation, certains départements ont vu leur composition modifiée et ont été renommés. Le tableau ci-dessous récapitule l'appellation des départements avant et après ces changements.

Janvier 2023 – mai 2023		Juin 2023 - décembre 2023	
Chancellerie d'Etat	CHA	Chancellerie d'Etat	CHA
Département des finances et des ressources humaines	DF	Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures	DF
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse	DIP	Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse	DIP
Département de la sécurité, de la population et de la santé	DSPS	Département des institutions et du numérique	DIN
Département du territoire	DT	Département du territoire	DT
Département des infrastructures	DI	Département de la santé et des mobilités	DSM
Département de l'économie et de l'emploi	DEE	Département de l'économie et de l'emploi	DEE
Département de la cohésion sociale	DCS	Département de la cohésion sociale	DCS

Les données montrent une photographie de l'administration au 31 décembre 2023. Toutefois, à l'image d'un film tourné sur 12 mois, certaines statistiques portent sur les données enregistrées tout au long de l'année. C'est le cas du taux de rotation, du taux d'absence ou encore du décompte des primes et indemnités notamment. Par construction, les statistiques rapportées à ce sujet intègrent les éléments qui figurent dans l'historique de l'année. Ce fait a pour conséquence de considérer des éléments rattachés parfois à des membres du personnel ayant transité entre deux départements en raison de la réorganisation.

Rappelons que le bilan social de l'Etat de Genève au sens strict est complété par un second document qui s'élargit aux établissements autonomes. Publié plus tard dans l'année, le bilan social de l'Etat et des établissements autonomes couvre ce qu'on appelle communément le Grand Etat. Toutes les éditions de ces deux documents sont accessibles en ligne sur <https://www.ge.ch/document/bilan-social>.

L'essentiel en quelques chiffres

	2022	2023	2023/2022
Effectif en personnes	19'251	19'674	423
Postes en équivalent temps plein (ETP)	17'807.4	18'240.1	432.7
Age moyen	45.2	45.2	0.0
Proportion de personnes résidant à Genève	74.9%	74.8%	-0.1%
Pourcentage de temps partiel	38.0%	38.2%	0.2%
Nombre de personnes en formation initiale	580	558	-22
Taux de rotation	5.0%	4.5%	-0.5%
Taux d'entretien de développement	72%	73%	1%
Absences maladies et accident	7.0%	6.4%	-0.6%
Nombre d'accidents	3'981	4'049	68
Traitement médian avec prime	117'165	120'330	3'165

Chapitre 1 - Emplois (postes)

Les emplois à temps plein (ETP), aussi appelés postes, sont une notion budgétaire. Les effectifs, eux, décrivent des personnes et sont présentés à partir du 2^{ème} chapitre. Dès lors qu'un ETP est occupé par une personne, on dit qu'il est consommé.

Les comptes permettent de voir dans quelle mesure les ETP indiqués au budget ont été pourvus. Si des ETP ne sont pas pourvus, on parle de sous-consommation.

Les postes se répartissent en trois catégories :

- Les magistrates et les magistrats, élus par le Grand Conseil ou le peuple.
- Les fonctions permanentes, occupées par des personnes nommées pour une durée indéterminée et celles employées en période probatoire (dont la durée est en règle générale de deux ans).
- Les fonctions non permanentes, occupées par des auxiliaires pour assurer des tâches temporaires de trois ans au maximum et des agentes et des agents spécialisés engagés pour huit ans au maximum. Cette catégorie comprend également les personnes effectuant des remplacements de longue durée dans l'enseignement.

1 - Consommation des postes prévus en 12^{èmes} provisoires et au budget de l'Etat en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2022 et 2023 par catégorie du personnel

Catégorie du personnel	2022		2023	
	12 ^{èmes} provisoires	Comptes	Budget	Comptes
Magistrature	158.0	162.0	165.0	162.0
Fonctions permanentes	16'939.2	16'718.4	17'566.5	17'104.5
Fonctions non permanentes	505.8	927.1	520.9	973.6
Total	17'603.0	17'807.4	18'252.4	18'240.1

Elus et élues du Grand Conseil non compris. Personnel en formation (hors stagiaires police et détention) non compris.

2 - Consommation des postes prévus en 12^{èmes} provisoires et au budget de l'Etat en ETP au 31 décembre 2022 et 2023 par statut de personnel

Statut de personnel	2022		2023	
	12 ^{èmes} provisoires	Comptes	Budget	Comptes
Magistrature	158.0	162.0	165.0	162.0
Personnel administratif et technique	8'346.8	8'092.8	8'718.8	8'300.4
Corps enseignant	6'437.9	6'495.3	6'677.2	6'648.8
Police et détention	2'154.5	2'130.3	2'170.5	2'155.3
Fonctions non permanentes	505.8	927.1	520.9	973.6
Total	17'603.0	17'807.4	18'252.4	18'240.1

Personnel en formation (hors stagiaires police et détention) non compris.

L'année sous revue a débouché sur une augmentation de 432.7 postes en équivalent temps plein, ce qui représente une progression de 2.4% par rapport aux comptes de l'année précédente. Cette augmentation a été essentiellement le reflet d'une augmentation du personnel administratif et technique (+207.7 postes), suivi du corps enseignant (+153.5 postes). En termes de proportion, ces deux catégories de personnel ont ainsi progressé de respectivement 2.6% pour la première, et 2.4% pour la seconde. A elles seules, ces deux catégories de personnel représentent 83% de l'augmentation totale des postes enregistrés au cours de la période. Dans ce cadre et en absolu, c'est le DIP qui a connu la plus forte progression de ses effectifs.

3 - Consommation des postes prévus au budget en ETP au 31 décembre 2023 par catégorie de personnel et par département ou entité

Département / Entité	Budget				Comptes			
	Magistrature	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Magistrature	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
Chancellerie d'Etat	8.0	113.6	2.9	124.5	8.0	111.5	4.8	124.3
Finances, ressources humaines et affaires extérieures		1'098.8	28.9	1'127.7		1'060.6	27.0	1'087.6
Instruction publique, formation et jeunesse		9'028.3	274.4	9'302.7		8'891.5	588.8	9'480.3
Institutions et numérique		4'227.4	41.1	4'268.5		4'102.8	97.7	4'200.5
Territoire		996.1	33.7	1'029.8		935.2	42.7	977.9
Santé et mobilités		565.0	24.6	589.7		540.5	43.3	583.8
Economie et emploi		429.6	38.5	468.1		377.5	38.5	416.0
Cohésion sociale		433.1	32.0	465.1		423.2	31.0	454.2
Secrétariat général du Grand Conseil		24.3	0.0	24.3		22.7	0.0	22.7
Cour des comptes	3.0	0.0	21.9	24.9	3.0	0.0	21.0	24.0
Pouvoir judiciaire	154.0	650.4	23.0	827.4	151.0	639.2	78.8	869.0
Total	165.0	17'566.5	520.9	18'252.4	162.0	17'104.5	973.6	18'240.1

Personnel en formation (hors stagiaires police et détention) non compris.

4 - Consommation des postes prévus au budget en ETP au 31 décembre 2023 par catégorie de personnel et par politique publique

Politique publique	Budget				Comptes			
	Magistrature	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Magistrature	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Autorités et gouvernance	11.0	186.2	26.0	223.1	11.0	180.2	25.0	216.2
B Etats-majors et prestations transversales		1'429.0	42.0	1'470.9		1'360.0	58.7	1'418.7
C Cohésion sociale		374.0	30.5	404.5		367.2	26.6	393.9
D Culture, sport et loisirs		28.8	.5	29.3		26.7	2.0	28.7
E Environnement et énergie		311.2	7.9	319.1		293.1	12.8	305.9
F Formation		8'955.9	272.0	9'227.9		8'818.7	583.4	9'402.1
G Aménagement et logement		372.3	16.3	388.6		352.2	17.5	369.7
H Sécurité et population		3'536.1	36.9	3'573.1		3'445.5	85.1	3'530.5
I Impôts et finances		791.3	5.2	796.5		763.5	5.9	769.4
J Justice	154.0	650.4	23.0	827.4	151.0	639.2	78.8	869.0
K Santé		150.0	11.2	161.2		147.2	20.0	167.2
L Economie et emploi		405.2	36.8	442.0		353.2	36.5	389.7
M Mobilité		376.3	12.7	389.0		357.8	21.3	379.1
Total	165.0	17'566.5	520.9	18'252.4	162.0	17'104.5	973.6	18'240.1

Personnel en formation (hors stagiaires police et détention) non compris

5 - Etablissements autonomes – Consommation des postes des fonctions permanentes prévus au budget en ETP au 31 décembre 2023 par politique publique

Politique publique	Budget	Comptes
	Fonctions permanentes	Fonctions permanentes
A Autorités et gouvernance (AIG & FIPOI)	1'047.8	1'027.8
C Cohésion sociale (Hospice général, EPI, EMS)	5'954.4	5'945.2
E Environnement et énergie (SIG)	1'605.0	1'600.0
F Formation (Université & HES)	3'424.2	3'201.7
G Aménagement et logement (FPLC, FIDP, FPAV)	65.7	62.2
K Santé (HUG, IMAD)	12'877.8	12'706.4
L Economie et emploi (FTI, Palexpo, Ports Francs)	265.4	267.8
M Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'338.9	2'347.0

Dix-huit établissements autonomes et/ou subventionnés par l'Etat traitent chacun de politiques publiques spécifiques¹.

Les statistiques en matière d'ETP pour les établissements autonomes sont présentées à titre d'information dans les budgets et les comptes individuels de l'Etat.

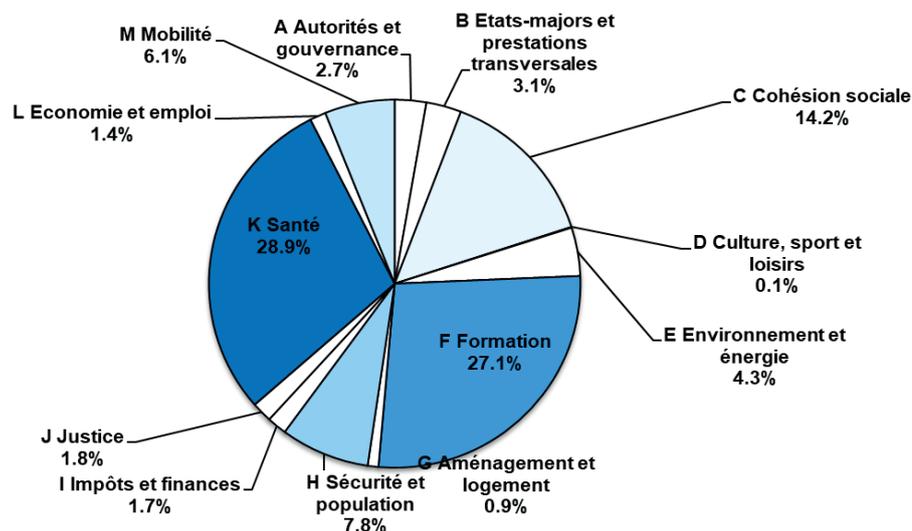
6 - Etat et établissements autonomes (Grand Etat) – Consommation des postes prévus au budget en ETP au 31 décembre 2023 par politique publique

Politique publique	Budget			Comptes		
	Magistrature	Fonctions permanentes	Total	Magistrature	Fonctions permanentes	Total
A Autorités et gouvernance	11.0	1'234.0	1'245.0	11.0	1'208.0	1'219.0
B Etats-majors et prestations transversales		1429.0	1429.0		1360.0	1360.0
C Cohésion sociale		6'328.5	6'328.5		6'312.5	6'312.5
D Culture, sport et loisirs		28.8	28.8		26.7	26.7
E Environnement et énergie		1'916.2	1'916.2		1'893.1	1'893.1
F Formation		12380.1	12380.1		12020.5	12020.5
G Aménagement et logement		438.0	438.0		414.3	414.3
H Sécurité et population		3536.1	3536.1		3445.5	3445.5
I Impôts et finances		791.3	791.3		763.5	763.5
J Justice	154.0	650.4	804.4	151.0	639.2	790.2
K Santé		13'027.8	13'027.8		12'853.6	12'853.6
L Economie et emploi		670.6	670.6		621.0	621.0
M Mobilité		2'715.2	2'715.2		2'704.8	2'704.8
Total	165.0	45'145.7	45'310.7	162.0	44'262.6	44'424.6

Personnel en formation (hors stagiaires police et détention) non compris

Le tableau ci-dessus résulte de l'addition des tableaux 4 (Petit Etat) et 5 (établissements autonomes). Il couvre ainsi ce qu'on appelle le Grand Etat.

7 - Grand Etat – Affectation par politique publique de la consommation des postes prévus au budget en ETP au 31 décembre 2023, en pourcent



¹ Sont pris en considération les établissements autonomes suivants : Université, HUG, Hospice général, IMAD, AIG, TPG, SIG, Fondation des parkings, FPLC, FTI, FIDP, FIPOI, Palexpo, HES, Etablissements pour l'intégration, EMS, Ports Francs et FPAV.

Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices

2.1 Effectifs

Les effectifs ont augmenté de 423 personnes en 2023, soit une hausse de 2.2%.

NB : Les conseillères et conseillers d'Etat, la chancelière et les magistrates et magistrats de la Cour des comptes ne sont pas inclus dans les effectifs. Sauf mention explicite du contraire, les effectifs rapportés sont constitués des personnes recensées actives au 31 décembre 2023 qui sont au bénéfice d'un engagement en poste fixe en affectation principale.

8 - Evolution des effectifs entre 2020 et 2023 (au 31 décembre), par statut de personnel (personne physique)

Statut de personnel	2020		2021		2022		2023	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Magistrature	153	0.8%	152	0.8%	155	0.8%	155	0.8%
Personnel administratif et technique	8'907	47.6%	9'032	47.6%	9'136	47.5%	9'361	47.6%
Corps enseignant	7'500	40.0%	7'612	40.1%	7'806	40.5%	7'975	40.5%
Police et détention	2'167	11.6%	2'178	11.5%	2'154	11.2%	2'183	11.1%
Total	18'727	100.0%	18'974	100.0%	19'251	100.0%	19'674	100.0%

Entre 2022 et 2023, l'augmentation des effectifs a été la plus marquée au sein du personnel administratif et technique (+225 soit 2.5%), suivi du corps enseignant (+169 soit 2.2%).

9 - Effectifs au 31 décembre 2023 par statut de personnel (personne physique) et par sexe

Statut de personnel	Hommes		Femmes		2023	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Magistrature	53	34.2%	102	65.8%	155	0.8%
Personnel administratif et technique	4'116	44.0%	5'245	56.0%	9'361	47.6%
Corps enseignant	2'695	33.8%	5'280	66.2%	7'975	40.5%
Police et détention	1'838	84.2%	345	15.8%	2'183	11.1%
Total	8'702	44.2%	10'972	55.8%	19'674	100.0%

La proportion des femmes au sein du personnel a légèrement augmenté (+0.1%) par rapport à 2022.

10 - Effectifs au 31 décembre 2023 par département (personne physique) et par sexe

Département	Hommes		Femmes		2023	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Chancellerie d'Etat	53	41.7%	74	58.3%	127	0.6%
Finances, ressources humaines et affaires extérieures	511	44.4%	639	55.6%	1'150	5.8%
Instruction publique, formation et jeunesse	3'466	32.2%	7'282	67.8%	10'748	54.6%
Institutions et numérique	3'152	74.5%	1'080	25.5%	4'232	21.5%
Territoire	560	54.6%	466	45.4%	1'026	5.2%
Santé et mobilités	353	59.9%	236	40.1%	589	3.0%
Economie et emploi	174	41.8%	242	58.2%	416	2.1%
Cohésion sociale	190	39.6%	290	60.4%	480	2.4%
Secrétariat général du Grand Conseil	13	46.4%	15	53.6%	28	0.1%
Pouvoir judiciaire	230	26.2%	648	73.8%	878	4.5%
Total	8'702	44.2%	10'972	55.8%	19'674	100.0%

Le DIP demeure le département comprenant le plus de femmes, soit 67.8%. A noter que le DIP représente plus de la moitié de l'ensemble des effectifs. Le DIN constitue le département le plus masculin avec une prédominance masculine de près de 75%.

2.2 Pyramide des âges

11 - Structure des effectifs 2023 par sexe, statut de personnel et par département ou entité

Sexe	Age moyen	Moins de 35	Entre 35 et 49	Plus de 50 ans
Femmes	44.8	21.2%	44.6%	34.2%
Hommes	45.7	18.1%	44.5%	37.4%
Statut de personnel				
Magistrature	50.5	0.6%	44.5%	54.8%
Personnel administratif et technique	46.6	16.4%	42.2%	41.4%
Corps enseignant	44.8	20.8%	45.5%	33.7%
Police et détention	40.3	32.3%	51.2%	16.5%
Département / Entité				
Chancellerie d'Etat	48.6	11.0%	40.2%	48.8%
Finances, ressources humaines et affaires extérieures	47.2	13.6%	44.5%	41.9%
Instruction publique, formation et jeunesse	45.1	20.7%	44.5%	34.8%
Institutions et numérique	43.2	25.2%	46.6%	28.2%
Territoire	48.7	9.1%	41.5%	49.4%
Santé et mobilités	47.5	14.3%	40.1%	45.7%
Economie et emploi	50.6	6.3%	33.7%	60.1%
Cohésion sociale	46.2	16.9%	44.8%	38.3%
Secrétariat général du Grand Conseil	47.1	17.9%	32.1%	50.0%
Pouvoir judiciaire	45.3	17.0%	47.4%	35.6%
Total	45.2	19.8%	44.5%	35.6%

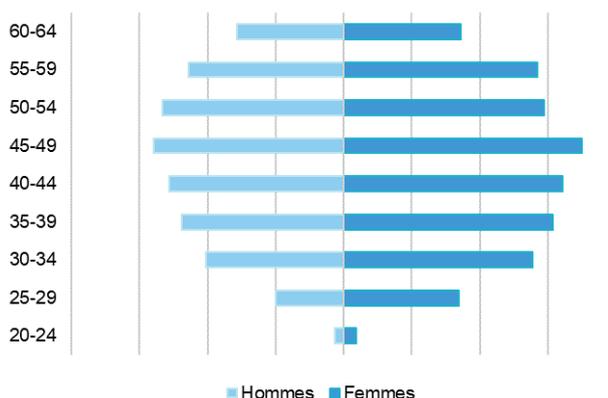
Comparé à l'année passée, l'âge moyen est resté stable à 45.2 ans. L'âge moyen des hommes a toutefois légèrement augmenté pour atteindre 45.7 ans en 2023 alors qu'il est demeuré stable pour les femmes. Contrairement au corps enseignant et aux autres statuts de personnel, l'âge moyen du personnel administratif et technique a reculé.

12 - Structure des effectifs 2023 par statut de personnel

Statut du personnel	Sexe	Age min.	Age médian	Age moyen	Age max.
Magistrature	Femme	35.3	50.1	50.0	64.8
	Homme	32.4	52.4	51.3	63.8
	Total	32.4	51.1	50.5	64.8
Personnel administratif et technique	Femme	19.3	46.3	45.9	65.0
	Homme	19.6	48.5	47.4	66.8
	Total	19.3	47.2	46.6	66.8
Corps enseignant	Femme	22.2	44.3	44.1	65.3
	Homme	23.2	46.6	46.3	65.3
	Total	22.2	45.2	44.8	65.3
Police et détention	Femme	22.7	36.1	37.7	64.9
	Homme	22.6	39.5	40.8	64.9
	Total	22.6	38.9	40.3	64.9
Total		19.3	45.5	45.2	66.8

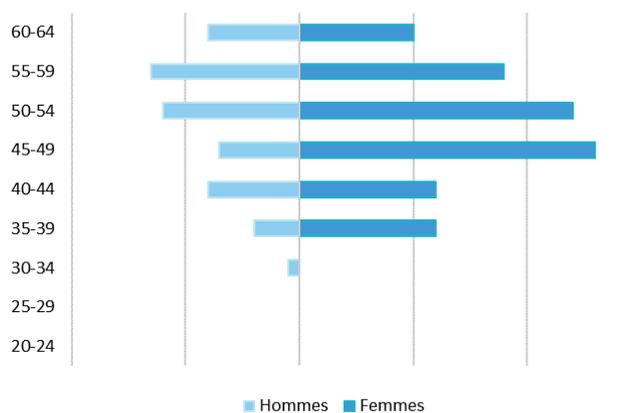
Les carrières se terminent plus tôt au sein du personnel de la police et de la détention que pour les autres catégories de personnel. Parmi le corps enseignant, il arrive que l'âge limite de 65 ans soit dépassé afin de leur permettre de terminer l'année scolaire en cours.

13 - Pyramide des âges 2023



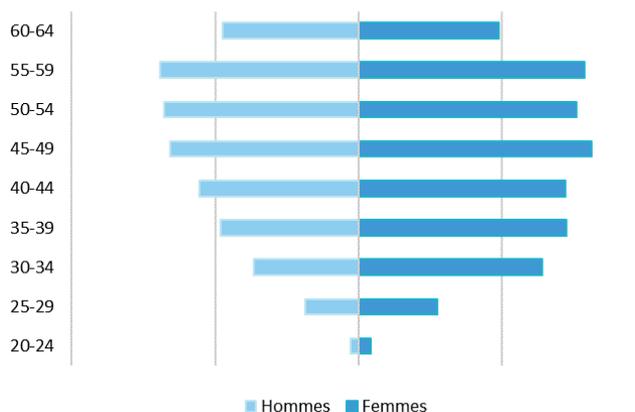
La pyramide des âges globale poursuit une tendance à l'élargissement à ses deux extrémités, soit les personnes de plus de 50 ans et de moins de 25 ans.

14 - Pyramide des âges dans la magistrature



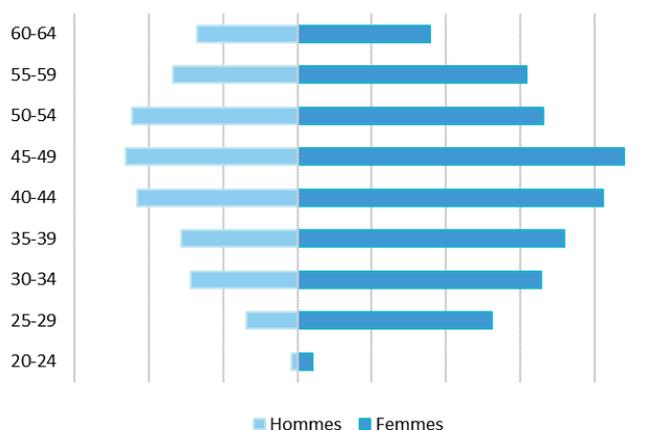
La pyramide des âges dans la magistrature montre qu'il s'agit d'un statut que l'on commence à exercer tardivement majoritairement par les femmes.

15 - Pyramide des âges du PAT



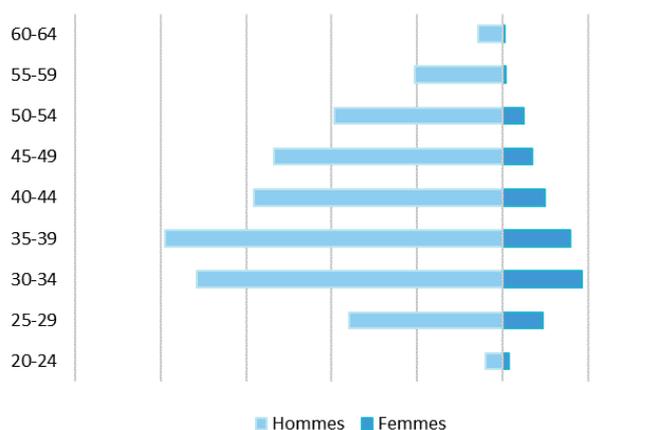
L'équilibre de la pyramide des âges du personnel administratif et technique s'explique par la diversité des métiers que regroupe cette catégorie.

16 - Pyramide des âges du corps enseignant



La prédominance féminine qui caractérise le corps enseignant s'observe de façon marquée parmi les classes d'âge les plus jeunes.

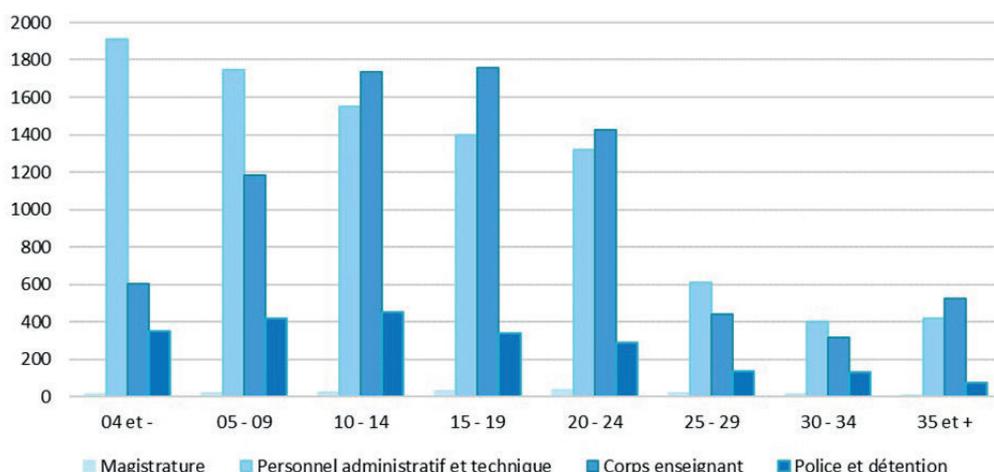
17 - Pyramide des âges du personnel police et détention



La pyramide des âges des métiers de la sécurité continue à s'élargir vers le haut en raison du relèvement progressif de 52 à 58 ans de l'âge minimal de la retraite du personnel de police, selon un processus qui se déroule de 2011 à 2026.

2.3 Ancienneté

18 - Répartition des effectifs 2023 par tranches d'années d'ancienneté



Par sa forme en rupture, la distribution porte la marque des mesures de limitation des effectifs des années 1990. Reflétant une caractéristique de ces métiers, la longévité des carrières est apparente au sein du corps enseignant et du personnel de la sécurité.

2.4 Effectifs par nationalité et par lieu de résidence

19 - Répartition des effectifs 2023 par nationalité et lieu de résidence

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de GE	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	13'399	1'492	2'308	17'199
AELE + UE	1'180	120	1'027	2'327
Autres pays	136	9	3	148
Total	14'715	1'621	3'338	19'674

Dès lors qu'elle a la nationalité suisse, une personne qui a plusieurs nationalités figure sous « Suisse ».

20 - Répartition des effectifs 2023 par nationalité et lieu de résidence, en % du total

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de GE	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	68.1%	7.6%	11.7%	87.4%
AELE + UE	6.0%	0.6%	5.2%	11.8%
Autres pays	0.7%	0.0%	0.1%	0.8%
Total	74.8%	8.2%	17.0%	100.0%

Le nombre total de personnes résidant dans le canton de Genève est en légère baisse (-0.1% par rapport à 2022).

21 - Types de permis de travail en 2023

Types de permis	Effectif en %
C	5.6%
G	5.2%
B	1.6%
Autres	0.2%
Total	12.6%

Ce tableau détaille les permis de travail dont disposent les personnes non suisses. Les titulaires d'autorisation d'établissement en Suisse (permis C) sont les plus nombreux, devant les titulaires de permis pour frontaliers (permis G) et les personnes résidentes de longue durée (permis B).

2.5 Flux de personnel

22 - Taux de rotation du personnel 2013 - 2023 en ETP

Année	Taux
2013	6.3%
2014	5.4%
2015	4.4%
2016	3.9%
2017	5.1%
2018	4.5%
2019	5.0%
2020	4.0%
2021	3.8%
2022	5.0%
2023	4.5%

Le taux de rotation du personnel exprime le nombre de personnes arrivées et parties durant l'année par rapport au nombre moyen de personnes présentes en début et fin de période. Ce taux est stable dans la durée à l'Etat de Genève. Les hausses de 2013 et 2017 s'expliquent par des hausses du nombre de retraites anticipées liées aux changements des conditions de départ à la retraite en 2014 et 2018.

23 - Taux de rotation du personnel 2023 en ETP par département

Département	Taux
Chancellerie d'Etat	5.2%
Finances, ressources humaines et affaires extérieures	4.3%
Instruction publique, formation et jeunesse	4.1%
Institutions et numérique	4.2%
Territoire	5.6%
Santé et mobilités	5.2%
Economie et emploi	7.5%
Cohésion sociale	6.3%
Secrétariat général du Grand Conseil	6.2%
Pouvoir judiciaire	7.0%
Total	4.5%

2.5.1 Entrées

Dans le tableau présenté ci-dessous sont également considérées les entrées des personnes en formation ou occupant des fonctions non permanentes.

24 - Entrées 2022 et 2023 en personnes

Entrées	Effectifs	
	2022	2023
Fonctions permanentes et magistrats	543	608
Fonctions non permanentes	426	445
Apprentissage, stagiaires	278	289
Total	1'247	1'342

2.5.2 Sorties

25 - Sorties 2022 et 2023 en personnes

Motifs de sortie	Effectifs	
	2022	2023
Décès	16	9
Démission	283	249
Fin de contrat	7	24
Invalidité	28	27
Licenciement	62	73
Pont AVS	171	148
Retraite	246	226
Total	813	756

2.5.3 Promotion de l'égalité entre femmes et hommes

26 - Effectifs 2023 des cadres (classe 23 et plus) par sexe et département ou entité

Département	Hommes	en %	Femmes	en %	Total
Chancellerie d'Etat	20	40.8%	29	59.2%	49
Finances, ressources humaines et affaires extérieures	93	58.1%	67	41.9%	160
Instruction publique, formation et jeunesse	140	43.5%	182	56.5%	322
Institutions et numérique	206	78.3%	57	21.7%	263
Territoire	100	66.7%	50	33.3%	150
Santé et mobilités	44	54.3%	37	45.7%	81
Economie et emploi	25	54.3%	21	45.7%	46
Cohésion sociale	20	51.3%	19	48.7%	39
Secrétariat général du Grand Conseil	6	66.7%	3	33.3%	9
Pouvoir judiciaire*	38	38.8%	60	61.2%	98
Total	692	56.9%	525	43.1%	1'217

* A noter que la définition de cadre diffère au Pouvoir judiciaire depuis l'entrée en vigueur du RPPJ en janvier 2021.

La statistique présentée a toutefois été élaborée selon la définition de l'administration cantonale mais n'inclut pas les magistrats.

La présence des femmes dans les fonctions d'encadrement supérieur s'est renforcée au cours de ces dernières années, dépassant l'objectif de 40% fixé lors de la précédente législature et permettant ainsi de se rapprocher du nouvel objectif de 45%.

L'égalité entre femmes et hommes est un principe inscrit dans la loi sur le personnel de l'Etat et la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre. Ce principe se traduit notamment par différentes mesures de conciliation des vies, telles que le temps partiel compatible avec les postes à responsabilité, les congés parentaux et le développement du télétravail.

27 - Ecart de rémunération entre femmes et hommes 2023

Sexe	Salaire moyen	Salaire médian
Hommes	118'541	115'766
Femmes	117'412	115'381
Différence	1'129	385

28 - Ecart de rémunération entre femmes et hommes par tranches de classes de salaire au 31.12.2023

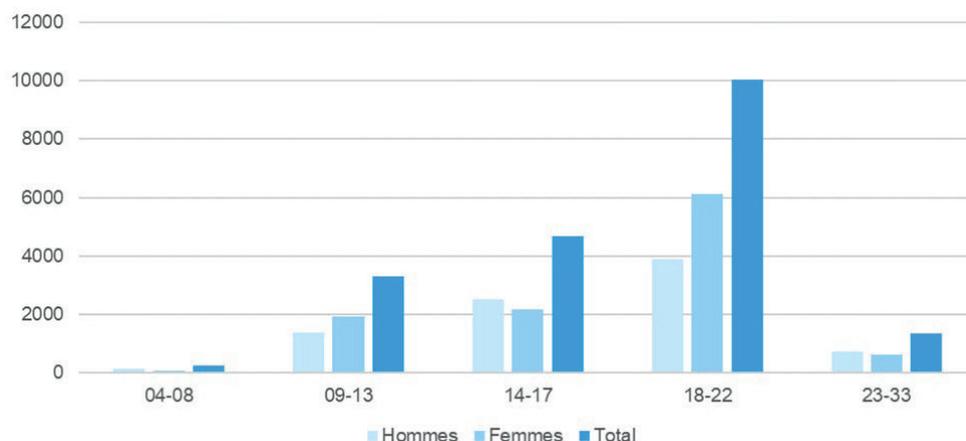
Classe	Salaire médian			Salaire moyen		
	Hommes	Femmes	Différence	Hommes	Femmes	Différence
04-08	74'195	71'098	3'097	73'134	71'561	1'573
09-13	90'705	94'360	- 3'655	89'709	91'965	- 2'256
14-17	105'797	108'209	- 2'412	104'773	106'004	- 1'231
18-22	130'033	126'416	3'617	128'563	124'103	4'460
23-33	167'987	166'212	1'775	175'253	176'873	- 1'620
Total	115'766	115'381	385	118'541	117'412	1'129

Le salaire médian est le niveau qui sépare deux ensembles de salariés, à savoir 50% qui gagnent moins et 50% qui gagnent plus.

Le tableau précédent présente les écarts de salaires entre femmes et hommes à l'intérieur d'un groupe de classes salariales en tenant compte des taux d'activité normalisés.

En 2021, l'office du personnel de l'Etat (OPE) a réalisé l'analyse de l'égalité salariale du personnel de l'administration, à l'exclusion du PJ, conformément à la révision de la loi fédérale sur l'égalité (LEg) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Les résultats montrent que la différence de salaires entre les femmes et les hommes n'est statistiquement pas significative.

29 - Répartition des effectifs 2023 selon la classe de fonction et le sexe



Les classes 18-22, qui comprennent notamment le corps enseignant du primaire (18) et du secondaire (20), réunissent les effectifs les plus importants. La prédominance masculine caractérise les classes 14-17, avec notamment les métiers de la sécurité, ainsi que les classes 23-33.

2.6 Taux d'absence

30 - Taux d'absences 2023 pour maladies et accidents par département ou entité

Département	Taux d'absence
Chancellerie d'Etat	5.6%
Finances, ressources humaines et affaires extérieures	6.4%
Instruction publique, formation et jeunesse	5.8%
Institutions et numérique	7.5%
Territoire	4.8%
Santé et mobilités	5.5%
Economie et emploi	8.2%
Cohésion sociale	9.2%
Secrétariat général du Grand Conseil	1.5%
Pouvoir judiciaire	7.9%
Total	6.4%

Repassant en dessous de 7%, le taux d'absence a reculé par rapport à l'année passée. Cette décade s'inscrit dans l'essoufflement de la pandémie. Les variations saisonnières demeurent toutefois importantes lorsque sont analysées les absences au fil des mois. Celles-ci restent notamment vulnérables aux virus hivernaux.

2.6.1 Accidents

31 - Nombre d'accidents en 2022 et 2023

Type d'accident	2022	2023
Accidents professionnels	841	829
Accidents non professionnels	3'140	3'220
Total	3'981	4'049

Par rapport à 2022, le nombre d'accidents a légèrement augmenté en 2023 en raison des accidents non professionnels.

32 - Taux d'absences en 2023 par nature de l'absence, par département ou entité

Département	Maladie	Accident	Total
Chancellerie d'Etat	4.5%	1.1%	5.6%
Finances, ressources humaines et affaires extérieures	5.6%	0.7%	6.4%
Instruction publique, formation et jeunesse	5.2%	0.7%	5.8%
Institutions et numérique	5.6%	1.8%	7.5%
Territoire	4.1%	0.7%	4.8%
Santé et mobilités	4.8%	0.7%	5.5%
Economie et emploi	7.4%	0.8%	8.2%
Cohésion sociale	8.4%	0.8%	9.2%
Secrétariat général du Grand Conseil	1.3%	0.2%	1.5%
Pouvoir judiciaire	7.4%	0.5%	7.9%
Total	5.4%	0.9%	6.4%

La baisse du taux d'absence en 2023 s'explique essentiellement par un recul des absences pour cause de maladie. Bien que le taux d'absences pour raison d'accident ait également baissé, sa variation n'est que très marginale par rapport à l'année passée.

Chapitre 3 - Rémunération

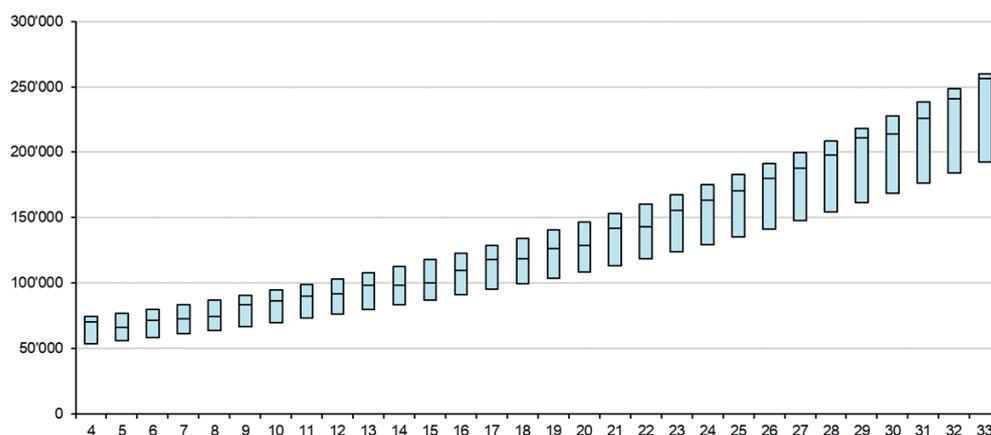
3.1 Grille salariale

33 - Echelle des traitements 2023 (13^{ème} salaire compris)

Classe	Min	Max	Classe	Min	Max	Classe	Min	Max
4	53'657	74'633	14	83'334	112'682	24	129'423	174'993
5	56'072	77'010	15	87'085	117'743	25	135'248	182'870
6	58'596	79'640	16	91'004	123'054	26	141'335	191'099
7	61'233	83'231	17	95'100	128'582	27	147'696	199'686
8	63'989	86'971	18	99'380	134'368	28	154'343	208'687
9	66'869	90'419	19	103'853	140'423	29	161'289	218'071
10	69'879	94'481	20	108'527	146'739	30	168'548	227'888
11	73'024	98'746	21	113'411	153'349	31	176'133	238'145
12	76'311	103'191	22	118'515	160'247	32	184'059	248'857
13	79'745	107'829	23	123'849	167'451	33	192'342	260'062

Au 1^{er} janvier 2023, l'échelle a bénéficié d'une indexation de 2,44%. Elle était restée inchangée depuis 2011.

34 - Minimum et maximum pour chaque classe de traitement et salaire moyen de référence, à un taux d'activité de 100%, des membres du personnel par classe (sans indemnités ni débours)



Chaque rectangle représente l'amplitude des salaires au sein d'une classe salariale, le trait indiquant la moyenne au sein de la classe.

35 - Effectifs 2023 par classe de fonction

Classe	Effectif	en %	Classe	Effectif	en %	Classe	Effectif	en %
4	70	0.4%	14	882	4.5%	24	139	0.7%
5	9	0.0%	15	1'684	8.6%	25	225	1.1%
6	11	0.1%	16	1'481	7.5%	26	103	0.5%
7	25	0.1%	17	643	3.3%	27	109	0.6%
8	128	0.7%	18	3'877	19.7%	28	24	0.1%
9	371	1.9%	19	612	3.1%	29	12	0.1%
10	421	2.1%	20	4'691	23.8%	30	15	0.1%
11	1'064	5.4%	21	534	2.7%	31	5	0.0%
12	798	4.1%	22	331	1.7%	32	170	0.9%
13	670	3.4%	23	568	2.9%	33	2	0.0%

Les classes 18 et 20, qui comportent respectivement le corps enseignant du primaire et du secondaire, regroupent à elles seules plus de 43% des effectifs.

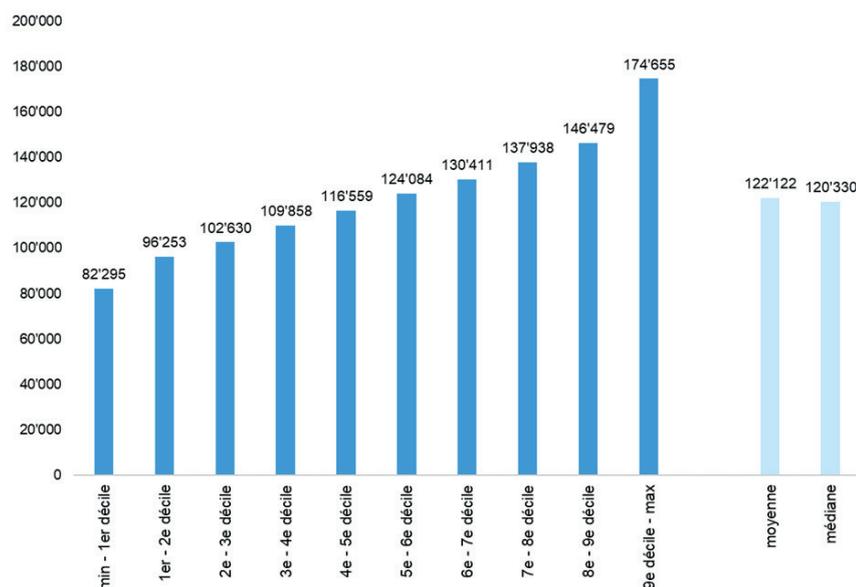
36 - Effectifs 2023 par annuité

Annuité	Effectif	en %	Annuité	Effectif	en %	Annuité	Effectif	en %
0	821	4.2%	8	755	3.8%	16	753	3.8%
1	837	4.3%	9	1'086	5.5%	17	595	3.0%
2	1'001	5.1%	10	898	4.6%	18	756	3.8%
3	618	3.1%	11	757	3.8%	19	766	3.9%
4	760	3.9%	12	880	4.5%	20	535	2.7%
5	684	3.5%	13	846	4.3%	21	395	2.0%
6	705	3.6%	14	977	5.0%	22	2'285	11.6%
7	1'002	5.1%	15	962	4.9%			

Le versement de l'annuité en 2023 explique la progression des pourcentages de personnes en annuités plutôt élevées.

3.2 Salaires, indemnités et primes

37 - Salaire brut annuel 2023 par décile, y compris indemnités et primes



Un décile représente 1'967 personnes.

Du fait du versement de l'annuité et de l'indexation de 2,44% de l'échelle des traitements en 2023, les salaires ont globalement augmenté.

38 - Primes, indemnités et débours 2023

Nature	Dépenses 2022		Dépenses 2023	
	Montant	en %	Montant	en %
Éléments de rémunération liés au droit du travail	10'469'342	13.0%	10'969'704	13.4%
Indemnités liées aux conditions de travail	44'803'375	55.5%	45'528'502	55.7%
Indemnités pour des responsabilités additionnelles	17'955'298	22.2%	17'877'900	21.9%
Primes et allocations	3'028'810	3.8%	2'930'404	3.6%
Débours et frais	4'458'798	5.5%	4'391'738	5.4%
Total	80'715'623	100%	81'698'248	100%

Les primes et indemnités figurant dans ce tableau représentent des montants additionnels versés au seul personnel en poste fixe. Le détail des primes, indemnités et débours figure à l'annexe 4. Elles ont bénéficié de l'indexation de 2,44% au 1^{er} janvier 2023.

39 - Indice de Gini 2013-2023

Indice de Gini	
2013	0.123
2014	0.122
2015	0.122
2016	0.122
2017	0.121
2018	0.12
2019	0.12
2020	0.119
2021	0.119
2022	0.119
2023	0.119

L'indice de Gini indique le degré d'égalitarisme de la politique salariale. L'égalité parfaite de tous les salaires correspondrait à un zéro, alors qu'une valeur de l'indice à 1 signifierait qu'une seule personne percevrait toute la masse salariale. Depuis plusieurs années, la valeur de l'indice est stable dénotant une distribution globalement inchangée.

Chapitre 4 - Conditions d'emploi

4.1 Travail à temps partiel

40 - Répartition des effectifs 2023 par taux d'activité, statut de personnel et par sexe

Statut du personnel		Taux d'activité		
		< à 50%	50% à 89%	90% - 100%
Magistrature	Femmes	0.0%	5.9%	94.1%
	Hommes	0.0%	3.8%	96.2%
	Total	0.0%	5.2%	94.8%
Personnel administratif et technique	Femmes	2.1%	51.1%	46.8%
	Hommes	0.8%	13.9%	85.3%
	Total	1.5%	34.7%	63.8%
Corps enseignant	Femmes	3.0%	52.1%	44.9%
	Hommes	6.6%	34.2%	59.1%
	Total	4.3%	46.1%	49.7%
Police et détention	Femmes	0.0%	19.1%	80.9%
	Hommes	0.0%	1.5%	98.5%
	Total	0.0%	4.3%	95.7%
Total		2.5%	35.7%	61.8%

La part des personnes travaillant à temps partiel est stable. Afin de faciliter pour les membres de son personnel un bon équilibre entre activité professionnelle et vie privée, l'Etat de Genève est très ouvert au temps partiel. Dans le but aussi de favoriser les carrières féminines, il propose un nombre croissant de postes de cadres dans une fourchette comprise entre 80 et 100%.

4.2 Horaires, vacances et congés

La durée hebdomadaire du travail à l'Etat de Genève est de 40 heures pour un emploi à plein temps. Quatre types d'horaire sont prévus avec chacun ses prérogatives : variable, fondé sur la confiance, irrégulier ou fixe.

Le personnel de l'Etat de Genève a droit à 25 jours de vacances par an et 29 jours pour le personnel policier. Les personnes jusqu'à 20 ans ou dès 60 ans, ainsi que les cadres dès la classe 23, ont droit à 30 jours.

Le congé maternité, d'adoption ou de naissance dure 16 semaines ou 20 semaines si la collaboratrice ou le collaborateur est en fonction depuis au moins six mois lors de l'accouchement, l'adoption ou l'accueil. Le congé parental est de dix jours et peut être doublé d'un congé non rémunéré d'une durée équivalente. La naissance, l'adoption ou l'accueil d'un enfant donne la possibilité à la mère ou au père de prendre un congé parental, sans traitement, d'une durée maximale de deux ans.

4.3 Prévoyance professionnelle

Mis à part le personnel de la police et de la détention qui a sa propre caisse de prévoyance (la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires), le personnel de l'Etat est assuré auprès de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

4.4 Télétravail

La généralisation du télétravail au sein de l'Etat de Genève a démontré la nécessité d'adapter le règlement (RTAC) sur cette pratique. Le texte a été adapté en juin 2022. Il précise notamment que le télétravail n'est pas un droit et ne peut dépasser 40% du taux d'activité. Ses modalités d'application prévoient qu'un accord entre le membre du personnel et sa hiérarchie soit établi pour autant que les fonctions de l'administration au sein desquelles il peut être envisagé le permettent. A fin décembre 2023, 4'403 accords de télétravail avaient été conclus par les membres du personnel.

41 – Nombre de télétravailleurs selon conventions recensées fin 2023

Télétravail		
Conventions signées	Nombre	% du total
Femmes	2510	57%
Hommes	1893	43%

4.5 Mobilité respectueuse de l'environnement

L'Etat participe à l'abonnement annuel des transports publics pour un montant de 80 francs pour les adultes et de 220 francs pour les juniors. 2'389 personnes ont profité de cette possibilité en 2023 (contre 2'082 en 2022).

Chapitre 5 - Formation

5.1 Formation initiale

42 - Personnel en formation 2022 et 2023 (personnes physiques)

Personnel en formation	Effectif	
	2022	2023
Stagiaires	191	186
Stagiaires police - détention	98	89
Apprentis et apprenties	291	283
Total	580	558

5.2 Formation continue

Les chiffres des tableaux suivants sont en progression par rapport à ceux enregistrés l'année passée. Les chiffres couvrent l'ensemble des entités de formation de l'Etat, y compris celles du personnel en uniforme et du personnel enseignant.

43 - Nombre de personnes formées

Sexe	Nombre de personnes avec taux de participation > 75%
Femmes	6'990
Hommes	5'755
Total	12'745

44 - Jours de formation suivis

Sexe	Nombre de jours de formation dispensés
Femmes	13'548
Hommes	19'621
Total	33'169

Chapitre 6 - Gestion des compétences

Les entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) ont lieu au terme de la période d'essai de trois mois, puis de la première et de la deuxième année d'activité. Après la nomination qui intervient en principe après deux ans, les entretiens doivent avoir lieu tous les deux ans.

45 - Entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP)

Département	Taux de réalisation du 1.1.2022 au 31.12.2023
Chancellerie d'Etat	85%
Finances, ressources humaines et affaires extérieures	86%
Instruction publique, formation et jeunesse	68%
Institutions et numérique	71%
Territoire	68%
Santé et mobilités	80%
Economie et emploi	71%
Cohésion sociale	87%
Secrétariat général du Grand Conseil	100%
Total	73%

Le tableau ci-dessus porte uniquement sur les EEDP des personnes nommées. Il ne comporte pas le PJ, ni le personnel enseignant du DIP. Les EEDP de ces derniers sont enregistrés suivant une périodicité différente et leur taux de réalisation est égal à 73%.

Chapitre 7 - Relations professionnelles

7.1 Relations avec les organisations représentatives du personnel

46 - Séances en 2023 avec les associations représentatives du personnel

Séances	2023
Séances entre la délégation du Conseil d'Etat et une délégation des associations représentatives du personnel	10
Séances entre la délégation du Conseil d'Etat et les associations de cadres	4
Séances entre la délégation du Conseil d'Etat et le Cartel - grève féministe	2
Séances de la commission de santé et sécurité au travail au sein de l'administration (COSST)	2
Total	18

La délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, composée de la Conseillère d'Etat chargée du DF, Présidente, de la Conseillère d'Etat chargée du DIP, ainsi que du Conseiller d'Etat chargé du DSPS puis de la Conseillère d'Etat chargée du DIN, a rencontré régulièrement les délégués et les déléguées des organisations représentatives du personnel en séances plénières.

Parmi les thématiques abordées, nous pouvons mentionner le projet de révision de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC), ainsi que les revendications du Cartel en lien avec la grève féministe.

7.2 Groupe de confiance

Le Groupe de confiance répond aux demandes du personnel de l'Etat concernant des situations de conflit qui pourraient constituer une atteinte à la personnalité, voire du harcèlement. Il intervient aussi auprès de plusieurs établissements publics autonomes et de communes. Les données présentées ici concernent seulement le Petit Etat et couvrent la période allant du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023.

255 personnes du Petit Etat ont fait appel au Groupe de confiance (GDC) durant l'année 2023. Leur moyenne d'âge est de 48 ans, 71% sont des femmes.

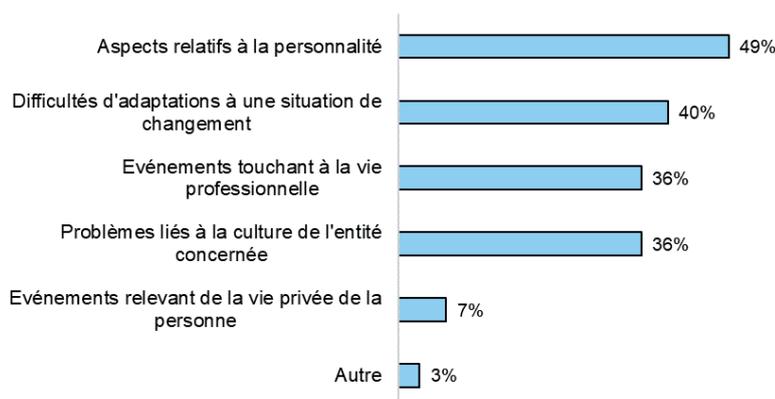
47 - Types de conflits soumis au groupe de confiance

Typologie des conflits	2020	2021	2022	2023
Interpersonnel	51%	46%	43%	49%
Asymétrique	27%	21%	25%	13%
Intergroupal	1%	3%	2%	2%
Structurel	16%	26%	27%	32%
Autre	5%	4%	3%	4%

Quatre types de conflits sont distingués : l'interpersonnel oppose deux personnes, l'asymétrique oppose une personne à un groupe, l'intergroupal oppose deux groupes ou davantage et le structurel n'oppose pas clairement des personnes entre elles mais la personne requérante à son environnement de travail en général (malaise, désaccord avec l'institution, problème organisationnel ou structurel).

Les personnes mises en cause dans les conflits interpersonnels sont surtout les supérieurs hiérarchiques (68% des situations) suivis par les collègues (24%) et les subordonnés (7%).

48 - Evénements déclencheurs du conflit d'après le Groupe de confiance en 2023



A noter que plusieurs événements déclencheurs peuvent se cumuler pour une même situation.

En 2023, dans 49% des situations (n=124), le GDC estime que ce sont des aspects relatifs à la personnalité qui ont déclenché le conflit. Parmi ces 124 situations, 56% sont liées à la personnalité de l'autre personne impliquée dans le conflit, 46% à une incompatibilité de caractères et 22% à la personnalité de la personne requérante.

Dans 40% des situations (n=103), ce sont des difficultés d'adaptation à une situation de changement qui ont déclenché le conflit. Le plus souvent il s'agit d'un changement de supérieur hiérarchique (52%), ou des changements organisationnels (45%) comme une suppression de poste, une fusion de services, des réductions budgétaires etc.

Dans 36% des situations (n=91) ce sont des événements touchant à la vie professionnelle qui ont déclenché le conflit. Parmi ces 91 situations de conflit, 64% ont été déclenchées par des différences de méthodes de travail, 54% par des conflits de valeurs et 32% par des déceptions ou des frustrations professionnelles.

Les problèmes liés à la culture de l'entité concernée ont été déclencheurs du conflit dans 36% des situations (n=93).

On dénombre ainsi 1.71 élément déclencheur par situation.

49 - Prestations du groupe de confiance en 2020, 2021, 2022 et 2023

Activités (en nombre)	2020	2021	2022	2023
Situations	221	240	259	255
Entretiens	378	417	364	370
Médiations effectuées	5	16	11	10
Propositions de mesures individuelles	160	156	178	154
Interventions pour collectif et recommandations	0	1	2	2
Demandes d'ouverture d'investigation	2	12	13	8
Ouvertures d'investigation	0	8	8	6
Investigations ayant donné lieu à un rapport	1	2	2	1
Demandes d'investigation ayant donné lieu à un avis de classement	2	4	7	2
Demandes d'investigation retirées ou non complétées par la personne plaignante	3	2	4	2
Demandes d'investigation suspendues	1	0	6	2
Auditions	0	68	27	24

A noter que le nombre d'ouvertures d'investigation comprend les enquêtes préliminaires.

Les chiffres qui concernent les investigations peuvent se référer à des demandes déposées l'année précédente.

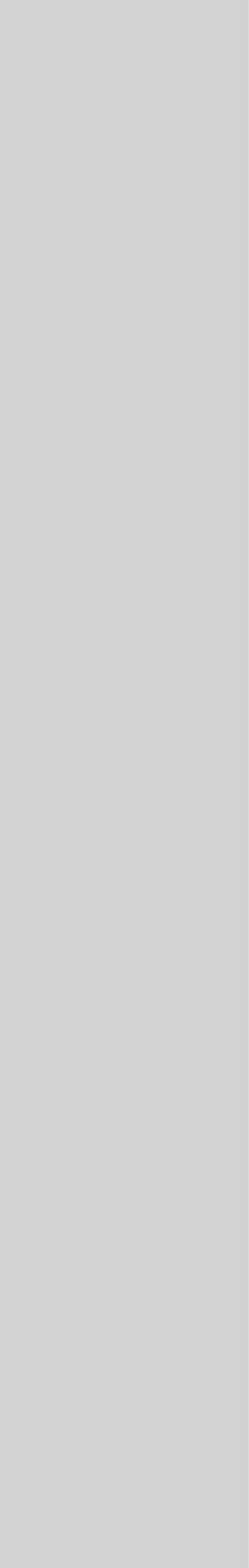
Le nombre de demandes d'investigation ayant donné lieu à un avis de classement comprend celles d'après enquêtes préliminaires.

A noter qu'en 2023, les situations issues des entités affiliées représentent 34% du total des 387 situations traitées.

Le GDC a proposé des mesures individuelles suite aux premiers entretiens dans 60% (n=154) des cas. Il s'agissait le plus souvent d'adresser la personne requérante vers un membre de la hiérarchie (54%) ou vers la personne responsable RH (53%). Dans 13% des cas, un coaching ou une formation ont été suggérés et dans 9% des situations, il a été proposé d'adresser la personne vers le service de santé du personnel. Dans 4% des cas, d'autres propositions ont été faites, notamment adresser la personne vers un service interne ou une instance ou personne externe.

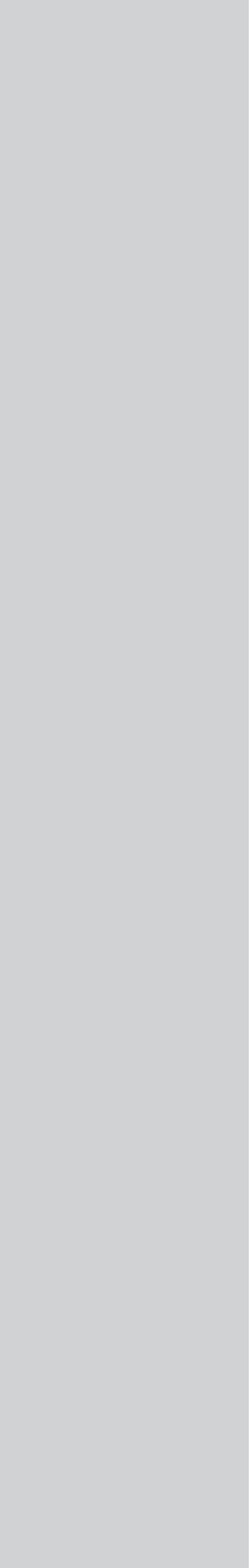
Le GDC a par ailleurs répondu à 24 sollicitations par des personnes membres de la hiérarchie ou des ressources humaines pour des conseils concernant des situations qu'elles étaient amenées à gérer, par exemple en présence d'un conflit ou d'une potentielle atteinte à la personnalité.

Enfin, en 2023, le GDC est intervenu dans 11 formations organisées par l'OPE.



Annexes

- Annexe 1 : Consommation des postes prévus au budget en équivalent temps plein au 31 décembre 2023 par catégorie de personnel et par programme
- Annexe 2 : Effectifs 2023 détaillés par direction (personnes physiques)
- Annexe 3 : Taux d'absence pour maladie et accidents 2023 par direction
- Annexe 4 : Détail des primes, indemnités et débours 2023 versés au personnel fixe (en francs)
- Annexe 5 : Charges sociales



Consommation des postes prévus au budget de l'Etat en ETP
au 31 décembre 2023 par catégorie de personnel et par programme

Annexe 1

Programme	Budget				Comptes			
	Magistrature	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Magistrature	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A01 Grand Conseil		24.3	0.0	24.3				22.7
A02 Conseil d'Etat	8.0	63.1	0.0	71.1	8.0	61.7	0.0	70.7
A03 Exercice des droits politiques		15.7	0.0	15.7		15.6	0.0	15.6
A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique		44.2	1.6	45.8		44.7	0.5	45.2
A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance		39.0	2.5	41.5		35.5	2.5	38.0
A06 Cour des comptes	3.0	0.0	21.9	24.9	3.0	0.0	21.0	24.0
A Autorités et gouvernance	11.0	186.2	26.0	223.1	11.0	180.2	25.0	216.2
B01 Etats-majors départementaux		141.7	12.6	154.2		137.4	16.3	153.7
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines		140.7	15.4	156.1		139.8	18.1	157.9
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats		145.6	3.9	149.5		136.0	4.0	140.0
B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique		296.3	6.9	303.3		273.8	9.6	283.4
B05 Systèmes d'information et du numérique		704.6	3.2	707.8		673.1	10.7	683.8
B Etats-majors et prestations transversales	0.0	1'429.0	42.0	1'470.9	0.0	1'360.0	58.7	1'418.7
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale		63.4	3.3	66.8		58.7	4.2	62.9
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées		74.5	3.7	78.1		72.0	1.6	73.6
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées		56.4	2.1	58.5		52.4	2.1	54.5
C04 Soutien à la famille et à l'intégration		40.4	8.8	49.1		37.3	6.6	43.9
C05 Actions en matière d'asile et de migration		1.2	0.1	1.3		0.9	0.1	1.1
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle		138.2	12.5	150.7		145.9	12.0	157.9
C Cohésion sociale	0.0	374.0	30.5	404.5	0.0	367.2	26.6	393.9
D01 Culture		16.3	0.3	16.6		15.1	1.8	16.9
D02 Sport et loisirs		12.5	0.2	12.7		11.6	0.2	11.8
D Culture, sport et loisirs	0.0	28.8	0.5	29.3	0.0	26.7	2.0	28.7
E01 Protection de l'environnement		96.0	3.8	99.8		90.9	4.8	95.6
E02 Energie		30.5	1.7	32.2		27.1	3.3	30.4
E03 Gestion des eaux		91.2	0.2	91.4		84.9	2.2	87.1
E04 Agriculture et nature		93.6	2.2	95.8		90.3	2.6	92.8
E Environnement et énergie	0.0	311.2	7.9	319.1	0.0	293.1	12.8	305.9

F01 Enseignement obligatoire et orientation	4'474.6	188.5	4'663.1	4'448.9	276.1	4'725.0
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	2'790.6	52.3	2'842.9	2'782.7	114.5	2'897.3
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	1'100.1	24.9	1'125.0	1'025.7	147.4	1'173.1
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	466.5	4.3	470.8	445.1	37.2	482.3
F05 Hautes écoles	3.1	0.0	3.1	3.0	0.0	3.0
F06 Prestations transversales liées à la formation	121.0	1.9	123.0	113.3	8.2	121.5
F Formation	0.0	8'955.9	272.0	9'227.9	0.0	8'818.7
G01 Logement et planification foncière	80.5	3.8	84.3	79.9	4.4	84.3
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	181.0	11.2	192.2	165.7	13.1	178.8
G03 Information du territoire et garantie des droits réels	71.0	1.2	72.2	67.9	0.0	67.9
G04 Protection du patrimoine bâti et des sites	39.8	0.2	40.0	38.7	0.0	38.7
G Aménagement et logement	0.0	372.3	16.3	388.6	0.0	352.2
H01 Sécurité publique	2'158.9	6.0	2'165.0	2'136.3	23.0	2'159.3
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	1'035.8	9.0	1'044.8	981.9	26.6	1'008.5
H03 Population, droit de cité et migration	245.4	20.3	265.7	237.3	31.5	268.8
H04 Sécurité civile et armée	96.0	1.6	97.6	90.0	4.0	94.0
H Sécurité et population	0.0	3'536.1	36.9	3'573.1	0.0	3'445.5
I02 Production et perception des impôts	556.6	4.5	561.1	540.7	0.8	541.5
I04 Exécution des poursuites et faillites	234.7	0.7	235.4	222.9	5.1	228.0
I Impôts et finances	0.0	791.3	5.2	796.5	0.0	763.5
J01 Pouvoir judiciaire	154.0	650.4	23.0	827.4	151.0	639.2
J Justice	154.0	650.4	23.0	827.4	151.0	639.2
K01 Réseau de soins	20.6	0.8	21.4	16.9	1.2	18.1
K02 Régulation et planification sanitaire	29.2	3.8	33.0	30.5	3.2	33.7
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	100.1	6.7	106.8	99.8	15.5	115.3
K Santé	0.0	150.0	11.2	161.2	0.0	147.2
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi	256.6	16.1	272.7	209.8	18.0	227.8
L02 Régulation du marché du travail et du commerce	132.8	4.9	137.7	127.6	9.7	137.3
L03 Promotion économique et tourisme	15.8	15.8	31.6	15.8	8.8	24.6
L Economie et emploi	0.0	405.2	36.8	442.0	0.0	353.2
M01 Transport et mobilité	92.7	9.0	101.7	86.6	13.0	99.6
M02 Infrastructures routières et de transports publics	167.7	3.7	171.4	158.3	5.5	163.8
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	115.9	0.0	115.9	112.9	2.8	115.7
M Mobilité	0.0	376.3	12.7	389.0	0.0	357.8
T Total Prestations	165.0	17'566.5	520.9	18'252.4	162.0	17'104.5

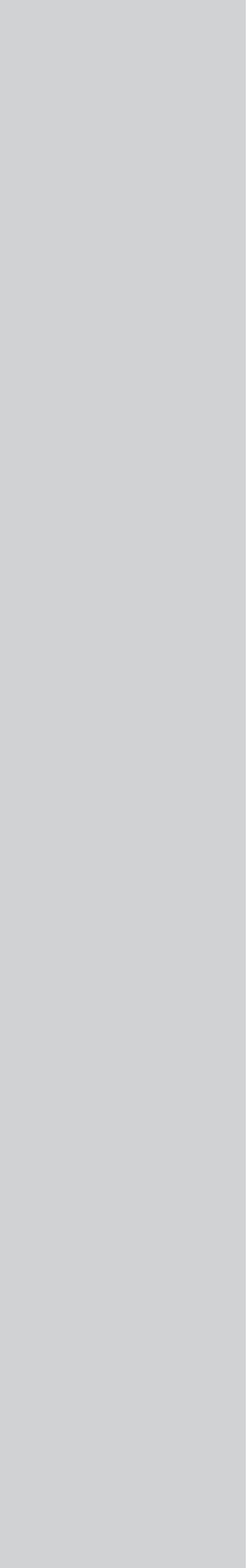
Personnel en formation (hors stagiaires police et détention) non compris

Effectifs 2023 détaillés par direction (personnes physiques)

Annexe 2

Département	Direction	Homme	% Homme	Femme	% Femme	Total	% Département
CHA	Secrétariat général	25	42.4%	34	57.6%	59	46.5%
	Directions métiers de la chancellerie d'Etat	22	52.4%	20	47.6%	42	33.1%
	Service des affaires européennes, régionales et fédérales	2	22.2%	7	77.8%	9	7.1%
	Organismes rattachés administrativement à la CHA	4	23.5%	13	76.5%	17	13.4%
	Total	53	42%	74	58%	127	100%
DF	Secrétariat général et directions de support*	29	50.0%	29	50.0%	58	5.0%
	Direction générale des finances de l'Etat	41	40.2%	61	59.8%	102	8.9%
	Administration fiscale cantonale	281	48.4%	299	51.6%	580	50.4%
	Direction générale des poursuites et faillites	93	37.2%	157	62.8%	250	21.7%
	Office du personnel de l'Etat	33	38.4%	53	61.6%	86	7.5%
	Office cantonal de la statistique	14	46.7%	16	53.3%	30	2.6%
	Direction des affaires internationales	4	30.8%	9	69.2%	13	1.1%
	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences	2	18.2%	9	81.8%	11	1.0%
	Organismes rattachés ou en relation avec le DF	14	70.0%	6	30.0%	20	1.7%
Total	511	44%	639	56%	1150	100%	
DIP	Secrétariat général et directions de support*	100	47.4%	111	52.6%	211	2.0%
	Direction générale de l'enseignement obligatoire	1433	27.2%	3'835	72.8%	5'268	49.0%
	Direction générale de l'enseignement secondaire II	1505	47.1%	1693	52.9%	3'198	29.8%
	Office médico-pédagogique	270	21.2%	1'003	78.8%	1'273	11.8%
	Office de l'enfance et de la jeunesse	104	17.8%	480	82.2%	584	5.4%
	Office d'orientation, formation professionnelle et continue	54	25.2%	160	74.8%	214	2.0%
Total	3'466	32%	7'282	68%	10'748	100%	
DIN	Secrétariat général et directions de support*	24	40.0%	36	60.0%	60	1.4%
	Corps de police	1665	76.1%	523	23.9%	2'188	51.7%
	Office cantonal de la détention	779	77.7%	223	22.3%	1'002	23.7%
	Office cantonal de la population et des migrations	105	39.8%	159	60.2%	264	6.2%
	Office cantonal des systèmes d'information et du numérique	506	81.9%	112	18.1%	618	14.6%
	Office cantonal protection population et affaires militaires	73	73.0%	27	27.0%	100	2.4%
	Total	3'152	74%	1'080	26%	4'232	100%
DT	Secrétariat général et directions de support*	62	51.7%	58	48.3%	120	11.7%
	Office de l'urbanisme	37	48.7%	39	51.3%	76	7.4%
	Office cantonal du logement et de la planification foncière	30	34.1%	58	65.9%	88	8.6%
	Office cantonal de l'énergie	16	55.2%	13	44.8%	29	2.8%
	Office cantonal des bâtiments	162	66.9%	80	33.1%	242	23.6%
	Office du patrimoine et des sites	19	41.3%	27	58.7%	46	4.5%
	Office du registre foncier	19	42.2%	26	57.8%	45	4.4%
	Office des autorisations de construire	48	59.3%	33	40.7%	81	7.9%
	Direction Praille Acacias Vernets	7	58.3%	5	41.7%	12	1.2%
	Office cantonal de l'environnement	46	49.5%	47	50.5%	93	9.1%
	Office cantonal de l'eau	58	63.7%	33	36.3%	91	8.9%
	Office cantonal de l'agriculture et de la nature	56	54.4%	47	45.6%	103	10.0%
	Total	560	55%	466	45%	1'026	100%
DSM	Secrétariat général et directions de support*	16	38.1%	26	61.9%	42	7.1%
	Office cantonal des transports	63	67.0%	31	33.0%	94	16.0%
	Office cantonal du génie civil	134	82.2%	29	17.8%	163	27.7%
	Office cantonal des véhicules	81	67.5%	39	32.5%	120	20.4%
	Direction générale de la santé	59	34.7%	111	65.3%	170	28.9%
Total	353	60%	236	40%	589	100%	
DEE	Secrétariat général et directions de support*	12	44.4%	15	55.6%	27	6.5%
	Office cantonal de l'emploi	90	39.5%	138	60.5%	228	54.8%
	Direction générale dev. économique, recherche et innovation	9	52.9%	8	47.1%	17	4.1%
	Office cantonal de l'inspection et des relations du travail	63	43.8%	81	56.3%	144	34.6%
Total	174	42%	242	58%	416	100%	
DCS	Secrétariat général et directions de support*	12	29.3%	29	70.7%	41	8.5%
	Office de l'action, insertion et intégration sociales	164	40.6%	240	59.4%	404	84.2%
	Office cantonal de la culture et du sport	14	40.0%	21	60.0%	35	7.3%
Total	190	40%	290	60%	480	100%	
GC	Secrétariat général du Grand Conseil	13	46.4%	15	53.6%	28	
Total	13	46%	15	54%	28		
PJ	Pouvoir judiciaire	230	26.2%	648	73.8%	878	
Total	230	26%	648	74%	878		
Total général		8'702	44%	10'972	56%	19'674	

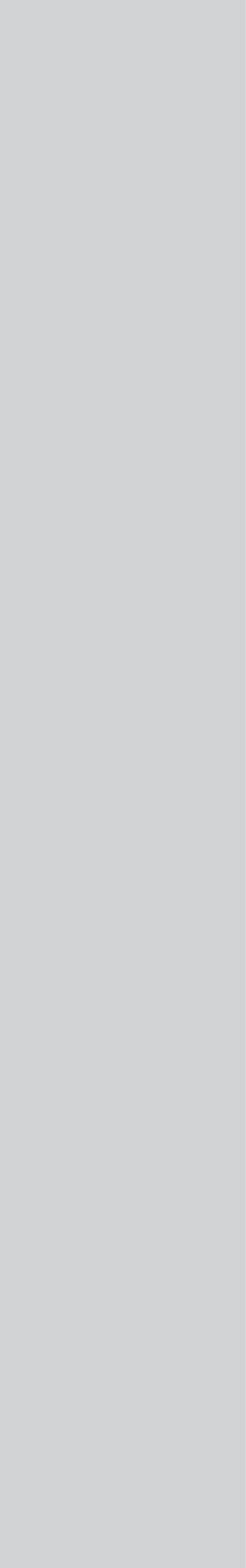
* Les directions de support peuvent regrouper les RH, les finances, le contrôle interne, la logistique, la sécurité informatique, la gestion des risques, les affaires juridiques, la sécurité de l'information et les archives



**Taux d'absence pour maladies et accidents 2023 par direction
selon rattachement au 31.12.2023**

Annexe 3

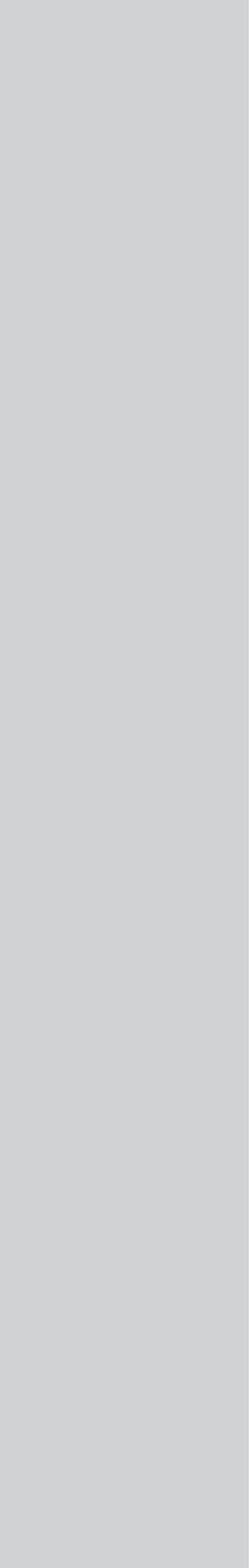
Département	Direction	Taux d'absence
CHA	Secrétariat général	6.7%
	Directions métiers de la chancellerie d'Etat	5.9%
	Service des affaires européennes, régionales et fédérales	2.5%
	Organismes rattachés administrativement à la chancellerie	0.7%
	Total CHA	5.6%
DF	Secrétariat général	2.3%
	Direction générale des finances de l'Etat	3.3%
	Administration fiscale cantonale	6.4%
	Direction générale des poursuites et faillites	9.8%
	Office du personnel de l'Etat	5.9%
	Office cantonal de la statistique	2.6%
	Direction des affaires internationales	2.5%
	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention violences	1.4%
	Organismes rattachés ou en relation avec le DF	3.8%
Total DF	6.4%	
DIP	Secrétariat général	4.1%
	Direction générale de l'enseignement obligatoire	5.8%
	Direction générale de l'enseignement secondaire II	4.9%
	Office médico-pédagogique	7.5%
	Office de l'enfance et de la jeunesse	7.9%
	Office d'orientation, formation professionnelle et continue	8.0%
Total DIP	5.8%	
DIN	Secrétariat général	3.8%
	Corps de Police	6.8%
	Office cantonal de la détention	10.5%
	Office cantonal de la population et des migrations	5.7%
	Office cantonal des systèmes d'information et du numérique	4.3%
	Office cantonal protection population et affaires militaires	8.0%
Total DIN	7.5%	
DT	Secrétariat général	4.0%
	Office de l'urbanisme	2.5%
	Office cantonal du logement et de la planification foncière	6.1%
	Office cantonal de l'énergie	12.5%
	Office cantonal des bâtiments	4.6%
	Office du patrimoine et des sites	1.1%
	Office du registre foncier	5.9%
	Office des autorisations de construire	4.5%
	Direction Praille Acacias Vernets	7.3%
	Office cantonal de l'environnement	4.3%
	Office cantonal de l'eau	6.8%
Office cantonal de l'agriculture et de la nature	4.2%	
Total DT	4.8%	
DSM	Secrétariat général	7.7%
	Direction générale de la santé	6.4%
	Office cantonal des transports	3.4%
	Office cantonal du génie civil	6.8%
	Office cantonal des véhicules	7.6%
Total DSM	5.5%	
DEE	Secrétariat général	2.5%
	Office cantonal de l'emploi	9.7%
	Direction générale dév. économique, recherche et innovation	2.4%
	Office cantonal de l'inspection et des relations du travail	7.3%
Total DEE	8.2%	
DCS	Secrétariat général	9.9%
	Office de l'action, insertion et intégration sociales	9.2%
	Office cantonal de la culture et du sport	8.1%
Total DCS	9.2%	
SEC-G	Secrétariat général du Grand Conseil	1.5%
PJ	Pouvoir judiciaire	7.9%
Total Global		6.4%



Détail des primes, indemnités et débours 2023 versés au personnel fixe
(en francs)

Annexe 4

Libellé	CHA	DF	DIP	DIN	DT	DSM	DEE	DCS	SEC-G	PJ	Total
Débours / collations / paniers / repas / vêtements	-	19'943	18'806	2'501'613	72'247	82'866	-	-	-	-	2'695'473
Indemnité téléphone portable	25'350	76'950	314'000	336'150	205'450	249'050	38'500	15'500	3'600	30'600	1'295'150
Abonnement TPG	2'640	18'380	104'880	18'720	13'500	9'720	8'000	9'820	480	12'540	198'680
Indemnité pour chien Police	-	-	-	85'536	-	-	-	-	-	-	85'536
Dépacements	-	20	720	1'160	3'700	44'497	-	-	-	140	50'237
Frais représentation	2'750	8'251	2'750	2'865	4'355	3'438	49'938	28'070	2'750	34'001	66'662
Total	30'740	123'544	441'156	2'945'929	297'761	390'487	49'938	28'070	6'830	77'281	4'391'738
Heures supplémentaires	-	2'513	187'980	5'868'166	25'759	356'430	510	12'924	-	303'066	6'757'347
Compensation heures supplémentaires 2 et 3%	119'507	365'722	903'612	911'379	477'368	238'269	170'919	107'263	23'262	190'074	3'507'374
Bureau horaire	-	-	681'812	-	-	-	-	-	-	-	681'812
Heures complémentaires	-	-	23'171	-	-	-	-	-	-	-	23'171
Total	119'507	368'235	1'796'574	6'779'545	503'127	594'689	171'429	120'187	23'262	493'140	10'969'704
Indemnité risques inhérents à la fonction	-	-	-	26'566'158	-	-	-	-	-	-	26'566'158
Indemnité assurance maladie	-	-	-	11'995'576	-	-	-	-	-	-	11'995'576
Indemnité nuit, week-end et jours fériés	9'522	85	333'299	617'309	149'775	37'057	754	-	76	-	6'703'658
Indemnité contextuelle surpopulation	-	-	-	105'358	-	-	-	-	-	-	105'358
Inconvénients service	-	-	-	-	53'819	-	-	-	-	-	53'819
Indemnité pour travail spécial pénible	-	-	-	-	38'379	41'836	-	-	-	-	80'215
Indemnité de port d'armes	-	-	-	-	23'718	-	-	-	-	-	23'718
Total	9'522	85	333'299	44'840'182	265'690	78'894	754	76	76	-	45'528'502
Indemnité maître de classe	-	-	9'404'224	-	-	-	-	-	-	-	9'404'224
Soutien scolaire	-	-	2'244'347	-	-	-	-	-	-	-	2'244'347
Indemnité décanat	-	-	1'000'847	-	-	-	-	-	-	-	1'000'847
Indemnité remplacement dans une fonction supérieure	475	76'894	366'563	152'309	68'876	24'087	7'661	65'681	-	33'949	796'665
Activité permanente du Maître Adjoint	-	-	758'535	-	-	-	-	-	-	-	758'535
Indemnité adjoint de direction	-	-	724'737	-	-	-	-	-	-	-	724'737
Indemnité de maître de méthodologie	-	-	556'173	-	-	-	-	-	-	-	556'173
Indemnité pour connaissance linguistiques	-	24'998	35'809	121'507	6'787	32'236	49'719	21'803	-	37'926	330'784
Indemnité Cour Justice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	382'062	382'062
Indemnité chef de laboratoire	-	-	254'015	-	-	-	-	-	-	-	254'015
Indemnité chargé mission	-	-	298'571	-	-	-	-	-	-	-	298'571
Mission spécifique	-	-	360'217	-	-	-	-	-	-	-	360'217
Indemnité Super-U	3'205	37'260	2'062	47'701	19'372	17'708	13'870	5'495	-	64'000	210'674
Indemnité présidence / vice présidence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	165'216	165'216
Indemnité de formation IFFP	-	-	108'626	-	-	-	-	-	-	-	108'626
Indemnité de classe atelier	-	-	73'981	-	-	-	-	-	-	-	73'981
Indemnité chef de fabrication	-	-	61'373	-	-	-	-	-	-	-	61'373
Indemnité de coordination	-	-	28'535	-	-	-	-	-	-	-	28'535
Indemnités formation enseignement primaire	-	-	83'207	-	-	-	-	-	-	-	83'207
Indemnité de direction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27'200	27'200
Indemnité service accident expertise	-	-	-	-	-	7'912	-	-	-	-	7'912
Total	3'680	139'153	16'361'821	321'517	95'035	81'943	71'250	93'148	5'771	710'353	17'877'900
Prime de départ	7'596	120'718	1'148'800	204'863	112'444	66'937	123'800	32'881	-	50'844	1'874'654
Prime 25 et 30 ans de service	8'000	108'000	360'000	130'000	44'000	28'000	42'000	20'000	-	24'000	764'000
Prime naissance	500	11'000	159'750	69'750	9'750	6'500	4'000	7'500	500	22'500	291'750
Total	16'096	239'718	1'668'550	404'613	166'194	101'437	169'800	60'381	6'271	97'344	2'930'404
Total	179'545	870'734	20'601'401	55'291'787	1'327'807	1'247'460	463'171	301'787	36'439	1'378'118	81'698'248



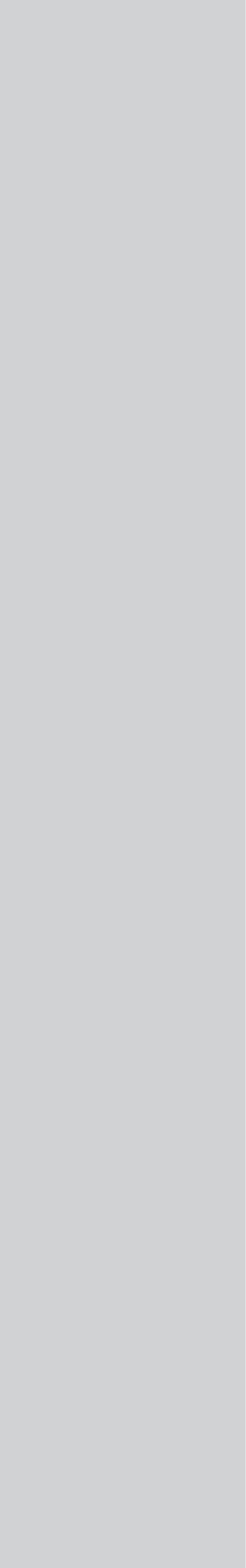
Charges sociales 2023

Annexe 5

Genre de déductions	Part employé	Part employeur
AVS	5.3%	5.3%
AVS - frais administratifs		0.1689%
Chômage	1.1%	1.1%
Allocations familiales		2.34%
Assurance maternité	0.041%	0.041%
Caisses de pension	Selon statut	Selon statut
Participation perte de gain maladie	0.1%	
Assurance accident non professionnel (LAA)*	1.187% / 0.81%	
Assurance accident professionnel (LAA)*		0.21% / 0.114%
Contribution pour l'accueil de la petite enfance		0.07%
Fonds de formation professionnelle		0.0396%
Fonds d'entraide (selon statut de personnel)	CHF 15.- (annuel) CHF 20.- (annuel) CHF 6.- (annuel)	

Au 1.1.2023

*selon assureur



Liste des tableaux et graphiques

page

1	Consommation des postes prévus au budget de l'Etat de Genève en (ETP) au 31 décembre 2022 et 2023 par catégorie du personnel	7
2	Consommation des postes prévus au budget en équivalent temps plein au 31 décembre 2022 et 2023 par statut de personnel	7
3	Consommation des postes prévus au budget en ETP au 31 décembre 2023 par catégorie de personnel et par département ou entité	8
4	Consommation des postes prévus au budget en équivalent temps plein au 31 décembre 2023 par catégorie de personnel et par politique publique	8
5	Etablissements autonomes - Consommation des postes des fonctions permanentes prévus au budget en ETP au 31 décembre 2023 par politique publique	8
6	Etat et établissements autonomes (Grand Etat) - Consommation des postes prévus au budget en ETP au 31 décembre 2023 par politique publique	9
7	Grand Etat - Affectation par politique publique de la consommation des postes prévus au budget de l'Etat en ETP au 31 décembre 2023, en pourcent	9
8	Evolution des effectifs entre 2020 et 2023 (au 31 décembre), par statut de personnel (personne physique)	10
9	Effectifs au 31 décembre 2023 par statut de personnel (personne physique) et par sexe	10
10	Effectifs au 31 décembre 2023 par département (personne physique) et par sexe	10
11	Structure des effectifs 2023 par sexe, statut de personnel et par département ou entité	11
12	Structure des effectifs 2023 par statut de personnel	11
13	Pyramide des âges 2023	12
14	Pyramide des âges dans la magistrature	12
15	Pyramide des âges du personnel administratif et technique (PAT)	12
16	Pyramide des âges du corps enseignant	13
17	Pyramide des âges du personnel police et détention	13
18	Répartition des effectifs 2023 par tranches d'années d'ancienneté	13
19	Répartition des effectifs 2023 par nationalité et lieu de résidence	14
20	Répartition des effectifs 2023 par nationalité et lieu de résidence, en % du total	14
21	Types de permis de travail en 2023	14
22	Taux de rotation du personnel 2013 - 2023 en ETP	14
23	Taux de rotation du personnel 2023 en ETP par département	15
24	Entrées 2022 et 2023 en personnes	15
25	Sorties 2022 et 2023 en personnes	15
26	Effectifs 2023 des cadres de classe 23 et plus, par sexe et département ou entité	16
27	Ecart de rémunération entre femmes et hommes 2023	16

28	Ecart de rémunération entre femmes et hommes par tranche de classe de salaire au 31.12.2023	16
29	Répartition des effectifs 2023 selon la classe de fonction et le sexe	17
30	Taux d'absence 2023 pour maladie et accidents par département ou entité	17
31	Nombre d'accidents 2022 et 2023	17
32	Taux d'absence 2023 par nature de l'absence, par département ou entité	18
33	Echelle des traitements 2023 (13e salaire compris)	18
34	Minimum et maximum pour chaque classe de traitement et salaire moyen de référence, à taux d'activité de 100%, des membres du personnel par classe (sans indemnités ni débours)	18
35	Effectifs 2023 par classe de fonction	19
36	Effectifs 2023 par annuité	19
37	Salaires bruts annuels 2023 par décile, y compris indemnités et primes	19
38	Primes, indemnités et débours 2023	20
39	Indice de Gini 2013 – 2023	20
40	Répartition des effectifs 2023 par taux d'activité, statut de personnel et par sexe	20
41	Nombre de télétravailleurs selon conventions recensées en 2023	21
42	Personnel en formation 2022 et 2023 (personne physique)	22
43	Nombre de personnes formées	22
44	Jours de formation suivis	22
45	Entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP)	23
46	Séances en 2023 avec les associations représentatives du personnel	23
47	Types de conflits soumis au groupe de confiance	24
48	Evénements déclencheurs du conflit d'après le groupe de confiance en 2023	24
49	Prestations du groupe de confiance en 2020, 2021, 2022 et 2023	25

Liste des abréviations

AIG	Aéroport international de Genève
CdC	Cour des comptes
CHA	Chancellerie d'Etat
CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
DCS	Département de la cohésion sociale
DEE	Département de l'économie et de l'emploi
DF	Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
DI	Département des infrastructures
DIN	Département des institutions et du numérique
DIP	Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
DSM	Département de la santé et des mobilités
DSPS	Département de la sécurité, de la population et de la santé
DT	Département du territoire
EEDP	Entretien d'évaluation et de développement du personnel
EMS	Etablissements médico-sociaux
EPI	Etablissements publics pour l'intégration
ETP	Equivalent temps plein (emploi)
FIDP	Fondations immobilières de droit public
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
FPAV	Fondation Praille-Acacias-Vernets
FPLC	Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif
FTI	Fondation pour les terrains industriels de Genève
HES	Hautes écoles spécialisées
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
IMAD	Institution genevoise de maintien à domicile
LPAC	Loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux
OPE	Office du personnel de l'Etat
PAT	Personnel administratif et technique
PJ	Pouvoir judiciaire
RH	Ressources humaines
SG-GC	Secrétariat général du Grand Conseil
SIG	Services industriels de Genève
SIRH	Système d'information des ressources humaines
TPG	Transports publics genevois

